

Les crimes et délits ont augmenté de 9,6 % au premier semestre

Délinquance et couvre-feu: deux embarras pour Matignon

Des mauvais chiffres tombent alors que le gouvernement reste muet sur les initiatives de droite au sujet des mineurs.

A première vue, ça tombe bien pour les maires qui ont adopté la mode du couvre-feu estival imposé aux mineurs de 13 ans. Ils trouveront argument, pour défendre leur politique, dans la publication hier des chiffres de la délinquance au premier semestre 2001. Selon les statistiques du ministère de l'Intérieur, qui recouvrent les délits comptabilisés par la police nationale et la gendarmerie, la hausse des crimes et délits constatés s'élève à + 9,6 %. C'est moins que les 12 % annoncés récemment par un syndicat de police. Mais le chiffre autorise la polémique. Déjà, le nombre de crimes et délits constatés pour l'ensemble de l'année 2000 avait augmenté, selon les chiffres officiels, de 5,72 %.

En y regardant de plus près, il faut nuancer. L'ensemble des faits constatés s'élève à 2 021 111, contre 1 844 493 pour le premier semestre de

l'an passé. Mais plus on améliore l'outil de comptabilité, plus les chiffres augmentent, traduisant autant une meilleure efficacité des services de police et de gendarmerie qu'une véritable hausse de la délinquance. Lucide sur la tentation de la droite d'exploiter l'insécurité dans la prochaine campagne présidentielle, le ministère de l'Intérieur a pris des précautions. Il souligne qu'en mai et juin, une progression moins rapide des délits a été enregistrée. Ce que saluait hier un syndicat de police, l'Unsa, qui «note avec satisfaction la baisse de faits criminels et délictueux aux mois de mai et juin» et estime que la mise en place de la police de proximité a entraîné des dépôts de plainte plus importants. L'interprétation des données statistiques est suffisamment ardue pour que Lionel Jospin ait confié

aux députés Christophe Carresche (PS) et Robert Pandraud (RPR) une mission de réflexion.

C'est au sein de la gendarmerie que les hausses constatées sont les plus fortes, en zone périurbaine notamment. Mais, là encore, nuance. La première, c'est que des cellules d'enquête spécialisées ont fait du chiffre sur «la délinquance itinérante». Carpatés 83, Polka 12 et d'autres ont travaillé sur des opérations importantes (cambriolages d'hypermarchés, trafics de frets) effectuées par des groupes originaires des pays de l'Est: polonais, roumains, hongrois. Ensuite, un système de comptage très affiné a été introduit. Il aurait des répercussions sur les chiffres nationaux, un décalage dans le temps venant en partie gonfler les chiffres du premier semestre 2001.

Plus de vols de portables et d'escroqueries à la carte bancaire, davantage d'infractions économiques et financières, davantage de coups et blessures volontaires, mais moins d'homicides et nettement moins d'agressions contre les policiers: la géographie que dessinent ces chiffres est complexe

mais ne reflète pourtant pas l'«espèce de déferlante» évoquée par Jacques Chirac à la télévision le 14 juillet, et ne traduit pas un dérapage généralisé des mineurs dans les cités difficiles. Mais le RPR a aussitôt réagi hier en réaffirmant le rôle des élus locaux et en encourageant «les initiatives prises par eux, telles que le couvre-feu dans certains quartiers sensibles pour les mineurs de 13 ans». La droite peut d'autant mieux battre tam-tam sur le thème des mineurs qu'à gauche, l'embarras est net. Au sein du gouvernement, c'est toujours – officiellement – le silence sur le «couvre-feu». On s'y engueule, ●●●

La Ligue des droits de l'homme a demandé au gouvernement de déférer, via ses préfets, les arrêtés de couvre-feu devant les tribunaux administratifs.

●●● mais en sourdine. Au moment des premières mesures, Ségolène Royal a donné son avis. Pour approuver les interdictions et critiquer le terme «guerrier» de couvre-feu (*Libération* du 10 juillet). Et Marie-Noëlle Lienemann a jugé que «la question n'est nullement taboue». Le ministre de la ville, Claude Bartolone, a exprimé le

mal qu'il en pensait, puis il s'est tu sur ordre de Matignon. Hier, le maire de Paris, Bertrand Delanoë, s'y est dit hostile.

Devant ces contradictions, la Ligue des droits de l'homme (LDH) a pris le relais en demandant au gouvernement de déférer, via ses préfets, tous les arrêtés de couvre-feux devant les tribunaux administratifs.

Même si les juridictions administratives ont emboîté le pas des maires, puisque le Conseil d'Etat a suivi la ville d'Orléans, et partiellement validé la démarche d'Etampes. De même, le tribunal administratif a donné raison, mardi, à la mairie de Colombes. Malgré cela, la LDH entend se bagarrer: elle a engagé deux recours devant le tribu-

nal administratif des Alpes-Maritimes contre les arrêtés de Nice et de Cannes. Depuis, la préfecture a suivi et déferé elle aussi l'arrêté devant les juges. Les arrêtés méritent pourtant d'être regardés de près: à Nice, Cannes ou Orange, ils apparaissent clairement comme des mesures de proscription des jeunes hors des beaux quartiers ●

DOMINIQUE SIMONNOT

A Orléans, retour à la Source

Les habitants des quartiers concernés jugent inutile le couvre-feu décrété par la mairie.

Orléans envoyée spéciale :

Cheveux gris, démarche raide, regard fier, Florent Montillot, l'adjoint à la sécurité du maire RPR d'Orléans, est heureux : « On a gagné les élections grâce à mon plan sur la sécurité, particulièrement dans les quartiers populaires. » Le couvre-feu imposé aux mineurs en faisait partie. Au début, il parlait d'une « trithérapie : prévention, dissuasion, réparation-sanction ». L'ancienne équipe municipale a grondé, il s'est rabattu sur « trilogie ». Qu'importe. « Une enquête montre que 80 % des jeunes délinquants ont manqué d'encadrement parental et se sentent livrés à eux-mêmes. Je veux empêcher qu'une génération d'enfants ne se transforme en délinquants en les laissant à l'école de la rue. » On lui reproche un effet d'annonce démagogique, sans souci social. Il répond : « A la rentrée, nous mettons 1 million de francs dans l'accompagnement scolaire gratuit pour tous les enfants du primaire et on voudrait aller jusqu'à la 5^e. Et nous passerons une convention avec chaque famille, la gratuité sera donnée si leurs enfants suivent le programme. » On le blâme de faire raccompagner des enfants que nul n'a jamais vus errer seuls la nuit : « C'est un signal fort à l'adresse des parents qui ont démissionné. Et nos correspondants de nuit vont discuter avec les parents pour comprendre le problème. » Et quand il entend qu'il a stigmatisé plus encore des quartiers déjà en difficulté, il ricane : « J'ai suivi les quartiers délimités par les contrats locaux de sécurité, signés par un certain Jean-Pierre Sueur (le maire PS sortant) ! » Allez répondre à cette logique. Tristement,

Hélène Mouchard-Zay parcourt les rues de la ville. Elle était adjointe de Jean-Pierre Sueur : « J'en suis sûre, ils expérimentent une politique qu'ils veulent au niveau national. Orléans servira de laboratoire, et plus tard, on s'apercevra que tout cela n'était que poudre aux yeux. »

Le rejet des « gens bien ». A la Cité de l'Argonne, un des trois quartiers visés par l'arrêté, Mohammed Khaldi, le pharmacien, est philosophe : « Quelle mauvaise réponse ! Pour un jeune arabe, noir ou asiatique, la vie n'est pas très gaie. Les entreprises les refusent, même pour des stages gratuits. Alors on les voit qui cassent, font des bêtises, on se dit "C'est aberrant, on les a acceptés ici et voilà !" mais s'ils foutent la merde, c'est qu'ils vont mal. Et ce rejet des "gens bien" est pour eux une énorme violence. Cela, on ne le dira jamais assez. »

Vers 20 heures, à la Source, autre périmètre jugé sensible, des animateurs discutent devant un centre de loisirs. « Les petits de 13 ans ? S'ils sont dehors le soir, ils sont devant leur immeuble, surveillés par leur mère ou leurs grands frères. » Ils sont amers : « Un jour, ils nous mettront des grillages et nous diront : "Vous ne sortez plus d'ici." » Ils disent que le

nouveau maire n'a rien inventé : « Ces dernières années, on avait délaissé les parents, ou alors on a voulu les remplacer. On a donc mis en place un suivi pour chaque enfant en relation avec les parents. Dès qu'il y a un problème, au lieu de le régler, on va voir les parents et on discute. » Ils n'ont vu personne de la nouvelle mairie : « Nous avons tous grandi

ici, on connaît les enfants, leurs grands frères. On voit tout, on fait le travail de fond, et ils n'ont pas pris la peine de nous demander notre avis. » Des animateurs de quartier

« Nous avons grandi ici. On voit tout, on fait le travail de fond, et ils n'ont pas pris la peine de nous demander notre avis. » Avec eux, les gamins ont rigolé de l'arrêté : « A partir de ce soir, attention ! on va être arrêtés ! » Un éducateur chevronné soupire : « Le message, c'est "votre travail de prévention n'a servi à rien, place à la sécurité". Alors que la prévention n'a pas échoué, elle a manqué de moyens et ça fait mal au cœur. »

Branle-bas. Il est 22h30. Trente minutes avant l'heure fatidique. Mohamed Rhoulan arpente la Source. C'est là qu'il vit, là qu'il préside Convergences, une association créée en 1984 et qui s'occupe du développement des quartiers, des parents et

des enfants. « Le problème, c'est le jour. C'est là que les gosses posent des problèmes d'incivilité, il faut qu'on nous aide à travailler avec eux. » Il en rit d'ailleurs : « Le seul cas qu'on connaisse, c'était il y a huit ans. On a chopé un gamin de 9 ans seul et on l'a ramené. Est-ce que ça nécessitait ce branle-bas de combat ? Je prends rendez-vous le 15 septembre pour le bilan. »

Il fait nuit. Devant la laverie automatique, des parents ont installé une petite table et bavardent. Des jeunes passent manger un sandwich à la petite échoppe ouverte tard : « L'arrêté, on n'en pense rien, on est majeurs et les enfants sont à la maison. » Un gamin de 6 ans court près de son grand frère : « Hé toi ! La police va te ramasser », crie un vieux. Dans un hall aux vitres cassées, deux tags : « Nique la France » et « Schmitt (flic) de mort ». Six grands haussent les épaules : « L'arrêté on s'en fout. » Beaucoup de volets sont tirés. Des familles entourées de marmots entassent leurs bagages dans des voitures et s'éloignent vers l'autoroute. Ce premier week-end d'août est un moment de grands départs. Il n'y a ni chat ni gamin dehors. Minuit et demi. C'est le désert. Il ne se passe strictement rien ●

DOMINIQUE SIMONNOT

Vénissieux mise sur la médiation

Des «gardiens de tranquillité» iront à la rencontre des mineurs la nuit.

Vénissieux envoyée spéciale

De couvre-feu, André Gerin, maire communiste de Vénissieux, ne veut pas entendre parler. Question insécurité, cette banlieue lyonnaise a suffisamment été exposée pour ne pas vouloir en rajouter. Ici aussi pourtant, l'errance nocturne des mineurs est au centre des préoccupations municipales. Mais aux arrêtés pris dans l'urgence par certains de ses collègues, André Gerin a préféré le temps de la réflexion. Après trois ans d'observation, de concertation et de travail sur le terrain, le Top (Office de tranquillité publique), une structure municipale, vient de rendre publique une étude alternative aux couvre-feux. Elle préconise un système de raccompagnement après 22 heures des enfants de moins de 12 ans par des agents de médiation. Ni décret, ni policiers, ni laisser-aller non plus. «Ce problème existe dans toute la France, explique le maire, dans les cités de banlieue jusque dans les zones rurales. On ne peut pas le résoudre par des mesures répressives. Le couvre-feu tel qu'il a été décidé à Orléans est une vilaine échappatoire.»

A Vénissieux, la procédure de raccompagnement, qui sera mise en place en septembre, se veut «souple et non contraignante»: les agents de médiation n'auront pas pour mission de ramener systématiquement tous les moins de 12 ans mais d'essayer de convaincre, au cas par cas, en fonction du contexte, ceux pour qui une telle mesure pourrait s'avérer nécessaire. «On ne va pas demander à des jeunes qui jouent au foot l'été devant leur immeuble à 22h30 de rentrer chez eux. Notre objectif est de repérer les enfants qui représentent un danger, soit pour les autres, soit pour eux-mêmes», explique Muriel Tillier, la directrice du Top.

Notion floue. Aucun critère précis n'a été défini pour procéder aux raccompagnements, si ce n'est cette notion floue de danger que chaque équipe de médiateurs devra apprécier sur le terrain: un enfant seul, des très jeunes traînant avec des plus grands, l'heure à laquelle ils sont dehors selon qu'il y a école ou pas le lendemain, etc. «Il y a aussi des cultures à prendre en compte. Dans certaines familles maghrébines, celui qui devient un homme n'a rien à faire à la maison, il est

donc normal qu'il soit dehors. Ce sont des choses avec lesquelles nous devons jouer», estime la directrice du Top.

Pour les futurs «raccompagnateurs», là n'est pourtant pas la principale difficulté. «Le plus délicat sera de bien situer notre rôle par rapport aux parents. Il ne faut ni les culpabiliser ni les déresponsabiliser, et surtout ne pas donner l'impression que l'on va se substituer à eux», explique Léopold, un des dix-huit «gardiens» de la tranquillité de la ville. Et puis, il va falloir convaincre, avec pour seule arme le dialogue. Marion, une des plus jeunes de l'équipe, s'en inquiète un peu. «On ne peut pas les obliger à rentrer chez eux ni à nous donner leur adresse. Il va donc falloir leur faire comprendre qu'on est là pour les ai-

der et ce n'est pas toujours évident d'expliquer à un enfant qu'on veut le protéger contre lui-même.»

Intérêt national. Alors, en cas de problème grave ou de dérapage, le Top s'engage à passer le relais aux structures compétentes: police et, surtout, services d'aide à l'enfance. Le soir, à Vénissieux, les gardiens de la tranquillité sont les seuls à être

en permanence sur le terrain jusqu'à 2 heures du matin. A défaut de pouvoir de coercition, ils font la liaison avec leurs

partenaires. C'est sur ce principe que fonctionne l'Office de la tranquillité publique de Vénissieux depuis 1999. En trois ans, il a traité quelque 2 900 affaires: conflits de voisinage, violences familiales, dégradations... C'est en se fondant sur cette expérience qu'a été préparé le système du raccompagnement. Mais l'actualité des arrêtés couvre-feu de l'été lui donne une nouvelle dimension. La directrice du Top est contactée par des municipalités de toute la France afin d'expliquer sa

démarche, de transmettre l'étude de faisabilité de Vénissieux. Les élus voisins se penchent eux aussi sur la question. Jean-Louis Touraine, premier adjoint de Gérard Collomb et chargé de la tranquillité, souhaite un système similaire à Lyon pour les quartiers dits sensibles. Vénissieux fait donc école en matière de lutte contre l'insécurité. Pour cette banlieue stigmatisée depuis vingt ans pour ses faits de violence urbaine, ce n'est pas anodin ●

ALICE GÉRAUD

Adeline Hazan, chargée des questions de société au PS: Le couvre-feu «stigmatise les quartiers»

Tandis qu'au gouvernement, c'est toujours le silence sur les couvre-feux imposés aux mineurs, Adeline Hazan, secrétaire nationale du PS chargée des questions de société et ancienne juge des enfants, donne son point de vue sur cette mesure controversée.

A quoi, selon vous, correspondent ces interdictions pour les mineurs de circuler seuls la nuit dans certains quartiers? Evidemment, nous sommes conscients de la gravité de la situation, moi la première, en tant qu'ancienne juge des enfants. C'est vrai, il y a un problème de rajeunissement dans la délinquance des mineurs. Je n'ai jamais vu, lorsque j'étais juge des enfants, jusqu'en 1997, de mineurs de 12 ans déferés. Mais répondre à cela par des interdictions de circuler la nuit est complètement inutile, dangereux et démagogique. Il

s'agit de gesticulations politiciennes à des fins purement électoralistes en vue d'une campagne dont un des thèmes majeurs sera la sécurité.

Ces arrêtés sont censés protéger les mineurs en danger...

Bien sûr qu'un mineur de 12 ans ne doit pas traîner seul la nuit, mais ces arrêtés

n'apportent rien de nouveau. Lorsqu'un enfant est en danger, la loi prévoit déjà que les brigades des mineurs et les policiers soient alertés et qu'ils le raccompagnent

chez ses parents, ou, si ces derniers sont injoignables, qu'ils l'emmenent dans un foyer d'urgence. D'une manière générale, les policiers en patrouille qui aperçoivent un gamin, tard le soir, en bas d'un immeuble, le ramènent chez lui. Surtout maintenant, avec la police de proximité.

Comment analysez-vous la décision d'un juge du Conseil d'Etat, qui a validé l'arrêté du maire d'Orléans?

Je suis très choquée qu'un arrêté municipal, puis la plus haute juridiction administrative désignent des zones défavori-

sées où, de surcroît, on réduit les libertés. La politique de la ville est fondée sur le zonage, mais elle est faite pour donner plus à

des quartiers qui ont moins. Là, on pointe des lieux où il y aura moins de droits et de libertés. C'est une façon de stigmatiser encore plus des quartiers qui ont déjà des problèmes.

Est-ce que cela ne peut pas être assimilé à une mesure de prévention?

Il faut multiplier les éducateurs, les magistrats et la police de proximité. Voilà de vraies mesures de prévention. C'est ce que fait le gouvernement Jospin depuis 1997. Mais là, il s'agit de maires agissant unilatéralement, sans concertation avec les autres acteurs sociaux. C'est contraire à toutes les logiques de prévention de la délinquance, de politique de la ville, qui sont justement fondées sur le partenariat entre les élus, la police, la justice et les éducateurs.

Que faire pour ces enfants?

Ces interdictions font fi des causes. Pourquoi un enfant est-il seul la nuit? La plupart du temps, c'est parce que ses parents n'exercent plus leur mission éducative. Ils sont dépassés par leurs difficultés, le chômage, la désinsertion, et la première urgence est de les aider à accomplir correctement leur métier de parents ●

Recueilli par DOMINIQUE SIMONNOT

L'attirail sécuritaire anglais

Le couvre-feu étendu aux moins de 15 ans.

Londres *intérim*

Depuis hier, le couvre-feu à l'anglaise a été étendu aux adolescents de 10 à 15 ans. Le programme de répression contre le crime et la délinquance, instauré en 1998 par le ministre de l'Intérieur travailliste Jack Straw, préconisait déjà des périodes de couvre-feu pour les moins de 10 ans. La police a désormais également le droit, avec les autorités locales, de demander l'établissement d'un couvre-feu pour une localité donnée, et une durée renouvelable de 90 jours, chaque soir, de 21 heures à 6 heures. La po-

lice a le choix entre reconduire les enfants chez eux ou les emmener en «lieu sûr».

Jack Straw s'est inspiré d'une initiative écossaise, le *Hamilton Child Safety Initiative*, instaurée en 1997 avec de bons résultats: la délinquance juvénile aurait baissé de 40 % dans les quartiers concernés. Jusqu'ici, la mesure n'a pas soulevé de tollé, même à gauche. «Un travailliste qui parle de sécurité, c'est original. Un vrai défi. Nous ne pensions pas encore à lui comme le plus fidèle héritier de Margaret Thatcher», souligne un commentateur. Mike Rowan, du *council de North Somerset*, explique certaines réticences des autorités locales:

«L'absence de distinction claire entre le traitement des délinquants juvéniles et des criminels adultes a posé par le passé des problèmes.» Dans l'affaire du meurtre du petit James Bulger, la Cour européenne des droits de l'homme a en effet condamné la façon dont les tribunaux britanniques avaient traité les enfants criminels. Jusqu'à présent, les autorités locales n'ont imposé un couvre-feu qu'à des individus connus des services sociaux. Certains délinquants, parfois de moins de 10 ans, se sont vu interdire l'accès à tel quartier ou tel pâté de maisons et intimer l'ordre de rentrer chez eux avant 21 heures.

Le couvre-feu ne constitue

qu'un élément parmi tout un attirail de mesures du *Crime and Disorder Act* de 1998. Les parents sont par exemple soumis à des amendes ou invités à suivre des cours dans l'art d'«apprivoiser» un adolescent difficile. La police peut aussi imposer le port d'un «tag électronique» aux récidivistes afin de suivre leurs moindres mouvements. Elle est aidée en cela par le plus important système de caméras de surveillance au monde, dont le Royaume-Uni ne sait encore s'il doit s'en enorgueillir ou en avoir honte ●

AGNÈS CATHERINE POIRIER

Bataille à Nice

A Nice, la promenade des Anglais, «entre le jardin Albert-1^{er} et le boulevard Gambetta, quai des États-Unis et les plages contiguës», est interdite. Catherine Cohen-Seat, l'avocate de la Ligue des droits de l'homme qui a déposé un recours contre l'arrêté du

maire, Jacques Peyrat, ironise: «Tout le monde sait qu'un gamin ne risque rien dans les quartiers chauds du vieux Nice, accompagné d'un monsieur qui n'est pas

son papa!» Plus sérieusement, elle note: «A Cannes, la Croisette et les

abords du Palais des Festivals sont interdits. Cela signifie: "Pas de ces gens-là sur nos jolis trottoirs"». Où se trouve là-dedans la protection des mineurs en danger? «Il serait surprenant que le maire de Nice puisse démontrer que [...] sur la promenade des Anglais et les

plages attenantes il y ait, la nuit, une présence remarquable de moins de 13 ans circulant seuls et générant des atteintes à l'ordre public», écrit l'avocate dans son recours. Enfin, elle souligne que la décision ne s'inscrit dans aucune politique de la ville.